



E.I Fitbask
19 chemin du Moulin de Habas,
64100 Bayonne
Siret 882 904 303 000 48
Tel : 06 99 41 69 43
Mail : contact@fitbask.com

Formation MAC SST

(Maintien et actualisation des compétences du Sauveteur et Secouriste du Travail)

A qui s'adresse – t-elle ?

A tout salarié d'une entreprise. Personne en situation de handicap : me contacter pour évaluer en toute confidentialité l'adaptation de la formation.

Présentiel / Effectif :

minimum 4 personnes, maximum 10 personnes.

Durée :

7 heures à organiser avec les participants

Prérequis :

- Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée valide. Envoyer les certificats de tous les stagiaires à fitbask@hotmail.com Ce certificat a une durée de validité de 2 ans. Fitbask tolère un dépassement de 4 mois maximum entre l'édition du certificat SST initiale et celui du MAC SST, à condition de réussir le « test d'éligibilité au MAC SST », élaboré par ses soins et en facturant 50 euros HT par stagiaire. (il s'agit de répondre à des questions par téléphone, en visio ou en présentiel)
- Les titulaires d'un certificat APS (acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Envoyer votre diplôme à : contact@fitbask.com

Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail.

Méthodes utilisées :

heuristique, démonstrative et applicative.

Objectif pédagogique :

- Faire un retour d'expérience pour permettre au formateur de faire une évaluation des acquis des participants et ainsi cibler les points à retravailler.
- Participer activement aux discussions, mises en situations
- Se remettre en question pour rafraîchir ses connaissances

Objectifs professionnels :

- S'assurer qu'il est toujours capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s) ET de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise

Quelles sont les compétences du SST ?

Domaine de compétence 1: intervenir face à une situation d'accident du travail.

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST

1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

2.1. Mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations

2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées

2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

- 4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
 - 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

- 5. Secourir la victime de manière appropriée
 - 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Domaine de compétence 2 : contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

- 6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

- 7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement

8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée

8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Moyens pédagogiques :

- Plan d'intervention + pictogrammes • Plan d'actions prévention + pictogrammes
- 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :
 - 1 Mannequin RCP adulte
 - 1 Mannequin RCP enfant
 - 1 Mannequin RCP nourrisson
 - Divers matériels pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables
- 2 ordinateurs avec support power point et copie sur clé usb
- 1 vidéos projecteurs
- 1 paper board
- L'aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085) doit obligatoirement être remis aux participants à l'issue de la formation initiale et, le cas échéant, à l'issue du MAC en cas de perte ou de mise à jour.

Sanction de la formation :

La validité du certificat SST est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives. Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale. (cf prérequis ci-dessus)

Équivalence :

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

Débouchées :

possibilité de devenir formateur SST et formateur de formateurs SST

Le référentiel de certification :

Les compétences sont évaluées par le formateur SST en respectant les modalités définies ci-dessous et en utilisant obligatoirement les grilles de certification de la formation concernée (disponibles sur un espace sécurisé en ligne). Ces grilles définissent les conditions d'acquisition des compétences à partir d'indicateurs de réussite prédéfinis. Elles sont individuelles et seront conservées par l'entité habilitée au minimum pendant la durée de la certification. Elles pourront être demandées en cas de contrôle par le réseau prévention. Cet archivage peut être dématérialisé.

Organisées en fin de formation, les épreuves certificatives porteront seulement sur les compétences ci-dessous. La totalité de ces deux épreuves ne doit pas excéder 1 heure.

Compétences évaluées	Nature et description de l'épreuve	Durée
Compétences 2, 3, 4 et 5	Epreuve certificative n°1 : Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident du travail simulée, tirée au sort et préparée par le formateur. Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour intervenir efficacement face à la situation proposée.	

		6 min par personne
		(1h pour 10 participants)

Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :

A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s).

Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait alors demander, préférentiellement à l'organisme qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST.

Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation.

Contenu de la formation

Durée	Contenu	Compétences associées
	-Tour de table	Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
	Présentation de la formation et de son organisation	DOMAINE DE COMPETENCES 1 Intervenir face à une situation d'accident du travail

➤ **1ère
demi-
journée**

	DOMAINES DE COMPETENCES 2 Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours	1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours 2. Protéger de façon adaptée 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même 3. Examiner la victime 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre 4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même 5. Secourir la victime de manière appropriée

➤ 1ère demi- journée		5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin 8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration
	- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail	Toutes les compétences de 1 à 8
➤ 2ème demi- journée	- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail	Toutes les compétences de 1 à 8
	Épreuves certificatives	Compétences 2 à 8

	Bilan de la formation	Toutes les compétences de 1 à 8